



Envoyé en préfecture le 01/10/2015

Reçu en préfecture le 01/10/2015

Affiché le

SLOW

ID : 081-200034056-20150929-D2015\_140-DE

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 29 septembre 2015

L'an deux mille quinze et le vingt-neuf septembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

**PRESENTS :** MM COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONI - VERNHES - VIALA D. - MMES DURIS - FADDI - FRANCES (Suppléante) - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - BARBARO - BONAFE (Suppléant) - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - DADY - GALZIN - JULIE (Suppléant) - LENCOU - MEYSSONNIER - REYJAUD (Suppléant) - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VICENTE.

N° 2015/140

**Objet : Demande d'adhésion des Communes de Missècle et de Moulayrès à la Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d'Agout**

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Missècle n°2015/036 en date du 22 septembre 2015 approuvant le retrait de la Commune de Missècle de la Communauté de Communes Tarn et Dadou et son adhésion à la Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d'Agout,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Moulayrès n°2015/09-3 en date du 4 septembre 2015 portant intention de quitter la Communauté de Communes Tarn et Dadou afin d'intégrer la Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d'Agout,

Considérant la volonté des Communes de Missècle et de Moulayrès de se retirer de la Communauté de Communes Tarn et Dadou afin d'intégrer la Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d'Agout,

Considérant les raisons de ces deux communes pour ce choix fondées sur les considérations géographiques, démographiques et sociales de la Commune,

Considérant que pour ces deux communes, il s'agit d'un projet réfléchi et mesuré qui est mené dans le souci de répondre aux attentes de leur population en rejoignant une Communauté de Communes rurale.

Pour cela, Monsieur le Président demande aux membres du Conseil de Communauté leur position sur l'adhésion des Communes de Missècle et de Moulayrès à la CC du Lautrécois-Pays d'Agout.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- donne un avis favorable à l'adhésion des Communes de Missècle et de Moulayrès à la CC du Lautrécois-Pays d'Agout,

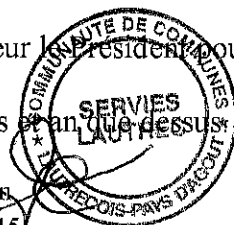
- donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an, que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 30 septembre 2015



Le Président,

Raymond GARDELLE

